

PATRIMOINE MONDIAL: CANDIDATURE

EXAMEN TECHNIQUE PAR L'UICN

1. NUMERO D'IDENTIFICATION ET NOM: 195 PARC NATIONAL DE TAI
2. SITUATION GEOGRAPHIQUE: Entre les latitudes 6° 7' 30" et 5° 15' N et les longitudes 7° 25' et 7° 54'W, en Côte-d'Ivoire. Le parc est entouré par une zone tampon.
3. CANDIDATURE PROPOSEE PAR: Le ministère des eaux et forêts.
4. DOCUMENTATION:
 - (i) Formulaire de candidature
 - (ii) Documentation supplémentaire (UICN)
 - a) Ake Assi L. and B. Bienek, M. Giordano, F. Lauginie and P. Pfeffer. 1975. Propositions d'aménagement touristique et de conservation du milieu naturel du Parc National de Tai, rapport général, 3 tomes: BDPA/SEPN, Abidjan.
 - b) FGU-KRONBERG, 1979. Etat actuel des parcs nationaux de la Comoé et de Tai ainsi que de la Réserve d'Azagny et propositions visant à leur conservation et à leur développement aux fins de promotion du tourisme. Tome 3: Parc National de Tai. GTZ, Abidjan.
 - c) Lauginie F. 1975. Etude de milieu naturel et de l'environnement socio-économique du Parc National de Tai. BDPA/SEPN, Abidjan.
 - d) Files of IUCN/WWF Project 1629: Demarcation of boundaries and the buffer zone of the Tai National Park in Ivory Coast, against illegal incursions and encroaching settlement.
 - e) Consultations: Pierre Portas, Responsable régional de l'UICN, Bureau africain; Pierre Pfeffer, Président, WWF-France; Marc Dourojeanni, Directeur, Universidad Nacional Agraria, Lima, Peru
 - f) Mission envoyée en Côte-d'Ivoire: Alain Clouttier and Antoine Dufresne (Parks Canada), du 18 mars au 3 avril 1982.

5. DESCRIPTION ET RESUME

Le parc national de Tai est la seule grande zone d'Afrique occidentale qui comprenne encore des forêts tropicales humides, formées d'arbres à feuilles persistentes. Sa faune et sa flore diffèrent considérablement de celles d'Afrique centrale; ainsi, quelques 80 espèces de plantes ne se rencontrent nulle part ailleurs. Le site est un habitat substantiel pour cinq espèces de mammifères menacées, et constitue la seule zone qui maintienne en vie des populations génétiquement viables d'hippopotames nains, d'éléphants des forêts, ainsi que trois espèces de Céphalophes. Le Tai est une réserve biosphérique, et parce qu'elle offre un terrain d'un intérêt scientifique exceptionnel, elle constitue probablement la zone d'Afrique occidentale où il a été effectué le plus de recherches.

6. INTEGRITE

S'étendant sur une superficie de 330.000 ha., le site est suffisamment grand pour procurer un habitat viable à ses plantes et à ses animaux. Cependant, une route construite à son périmètre pour définir les limites du site et assurer une protection plus efficace a plutôt eu l'effet contraire: cette voie

a ouvert d'importantes portions de la réserve aux exploitants forestiers, et a fait se déplacer des cultivateurs et des braconniers dont beaucoup sont des fonctionnaires locaux. Le site est d'autre part confronté à un certain nombre de problèmes: la prospection de l'or dans le centre de la réserve; la culture du cacao par de nouveaux-venus qui pénètrent dans la zone forestière; l'exploitation des forêts au nord-est; un projet de barrage à Soubré dont la construction imminente, à moins d'un aménagement adéquat, pourrait avoir de graves conséquences pour le site en introduisant encore davantage de population. En outre, on manque de moyens pour réaliser une gestion efficace et la recherche est plus théorique qu'appliquée aux problèmes de gestion. enfin, l'incompatibilité des programmes de conservation et des plans d'exploitation est source de conflits parmi les autorités compétentes du pays. Des consultants qui ont visité le site ont exprimé leur inquiétude quant à l'état de la forêt; selon eux, celle-ci, en tant qu'entité écologiquement viable, aura disparu d'ici cinq ou six ans à moins que des efforts considérables ne soient accomplis en matière de gestion.

Le site tel qu'il est délimité pourrait être viable grâce à une gestion rationnelle. Il serait utile, en particulier, que les efforts de recherches s'appliquent à définir les lignes directrices d'une gestion rationnelle des activités humaines dans les zones tampons.

7. COMPARAISON AVEC D'AUTRES REGIONS

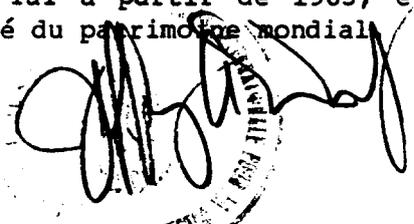
Aucune zone de forêts tropicales d'arbres à feuilles persistentes en Afrique occidentale n'est comparable à la réserve de Tai. Les forêts qui s'en rapprochent le plus se trouvent au Cameroun mais celles-ci appartiennent à une zone biogéographique bien distincte et comprennent un grand nombre d'espèces végétales et animales différentes. Un autre site de qualité, selon les critères du patrimoine mondial, est situé sur le Mont Nimba en Côte-d'Ivoire à la frontière guinéenne (la portion guinéenne a été déclarée site du patrimoine mondial en 1981). Cette zone est toutefois un habitat montagneux qui abrite un toute autre variété d'espèces.

8. EVALUATION

Le parc national de Tai, tel qu'il existe actuellement, satisfait aux critères (ii) et (iv) de la Convention. Cependant, le site est menacé d'exploitation dans maints endroits et ne survivra que s'il est géré, dans les intérêts de la population ivoirienne, comme faisant partie du programme de développement social et économique de la région toute entière.

9. RECOMMANDATION

Le parc national de Tai devrait être inscrit à la liste du patrimoine mondial. Le Comité pourrait recommander au Gouvernement de Côte-d'Ivoire de demander la nomination du parc national de Tai à la liste du patrimoine mondial en péril, et de soumettre les demandes d'assistance technique appropriées au Fonds du patrimoine mondial. L'UICN et le Fonds mondial pour la nature (WWF) prévoient de soutenir les efforts du Gouvernement visant à améliorer la gestion du parc national de Tai à partir de 1983, et seraient ravis de coopérer à cet égard avec le Comité du patrimoine mondial.


Union internationale pour la conservation
de la nature et de ses ressources

15 avril 1982